

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 11069
Numéro SIREN : 789 856 200
Nom ou dénomination : MONTICELLO BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 32415

MONTICELLO BUSINESS
Société par actions simplifiée au capital de 2 033 771 euros
Siège social : 22, avenue des Nations, 93420 VILLEPINTE
789 856 200 RCS BOBIGNY
(ci-après la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES
DES ASSOCIÉS DU 30 OCTOBRE 2023**

Les soussignés :

- Monsieur Bruno BEE,
- M. Julien BEE,
- M. Jean-Claude DARROUZET,
- M. Fabien FOURNIER,
- La société LANJ représentée par M. Julien BEE,
- La société MBO + représentée par M. Richard BROCHE,
- La société M.C.A. représentée par M. Christian AMIARD,
- La société SAVIEZZA BUSINESS représentée par M. Bruno BEE,
- La société VICATA représentée par M. Fabien FOURNIER.

Seuls associés de la société MONTICELLO BUSINESS,

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination du Président

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des lettres de démission de Monsieur Bruno BEE et de la société LANJ de leurs mandats respectifs de Président et de Directeur Général de la Société, prend acte de leur démission à effet de ce jour et leur dispense de leur préavis statutaire visé aux articles 19 et 20 des statuts.

La collectivité des associés décide en conséquence de :

- nommer, pour une durée illimitée, à compter des présentes, en qualité de Président de la Société en remplacement de Monsieur Bruno BEE :
 - la société LANJ, Société à responsabilité limitée au capital de 250.200 euros, dont le siège social est situé 77 10ème Avenue - 60260 Lamorlaye, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 753 439 991 R.C.S. Compiègne, représentée par son gérant Monsieur Julien BEE.
- ne pas pourvoir au remplacement de la société LANJ, Directrice Générale démissionnaire.

Monsieur Julien BEE, en sa qualité de représentant légal de la société LANJ, déclare accepter les fonctions de Président qui sont ainsi confiées à la société LANJ.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. À ce titre, il est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

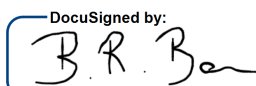
La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société

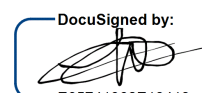
Les signataires du présent acte

- (i) reconnaissent que le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par DocuSign (www.docusign.com) garantissant le lien entre chaque signature avec le présent acte auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;
- (ii) reconnaissent que le présent acte a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé ;
- (iii) reconnaissent que (1) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée être satisfaite lorsque le présent acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (2) ce procédé permet à chaque signataire de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil ;
- (iv) s'entendent pour désigner Villepinte (France) comme lieu de signature du Présent acte ; et
- (v) reconnaissent et déclarent que le présent acte est signé le 30.10.2023

M. Bruno BEE

DocuSigned by:

C0F4E450D307406...

M. Julien BEE

DocuSigned by:

E65741962E13413...

M. Jean-Claude DARROUZET

DocuSigned by:
JC Darrouzet
C4E98B342F744D3...

Société LANJ
Représentée par Julien BEE

DocuSigned by:
[Signature]
E65741962E13413...

Société M.C.A.
Représentée par M. Christian AMIARD

DocuSigned by:
christian amiard
8EBF81CEE74843A...

Société VICATA
Représentée par M. Fabien FOURNIER

DocuSigned by:
Fabien Fournier
DE2B5C1DCD17478...

M. Fabien FOURNIER

DocuSigned by:
Fabien Fournier
DE2B5C1DCD17478...

Société MBO +
Représentée par M. Richard BROCHE

DocuSigned by:
Richard BROCHE
FA84E74064CC4EA...

Société SAVIEZZA BUSINESS
Représentée par M. Bruno BEE

DocuSigned by:
B. R. Bee
C0F4E450D307406...